COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.11.2024
SWD(2024) 274 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Mise à jour du suivi de l'action pour le climat et de l'étiquetage numérique du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique

accompagnant le document:

Proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL

modifiant la décision d'exécution (UE) (ST.10161/21 INIT; ST.10161/21 ADD1) du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Belgique

{COM(2024) 555 final}

Mise à jour du suivi de l'action pour le climat et de l'étiquetage numérique du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique

Le tableau ci-dessous présente l'application détaillée des méthodes de suivi de l'action pour le climat et d'étiquetage numérique, exposées respectivement aux annexes VI et VII du règlement (UE) 2021/241, dans le plan pour la reprise et la résilience modifié de la Belgique.

Dom. d'intervention = Domaine d'intervention

Coefficient = Coefficient pour le calcul du soutien aux objectifs en matière de changement climatique et à la transition numérique, sur la base des annexes VI et VII du règlement établissant la FRR.

Les mesures nouvelles ou révisées sont mises en évidence afin de les distinguer des mesures inchangées dans le PRR.

Identifiant de la mesure/sous-mesure	Intitulé de la mesure/sous-mesure	Budget (en Mio EUR)	Climat		Numérique	
			Dom. d'intervention	Coefficient (%)	Dom. d'intervention	Coefficient (%)
R-1.01	Régime amélioré de subventions énergétiques de la Région flamande – batteries domestiques	20,05	033	100 %	033	40 %
R-1.01	Régime amélioré de subventions énergétiques de la Région flamande (volet investissement) – (à l'exception des batteries domestiques)	205,35	025	40 %		
R-1.02	Régime amélioré de subventions énergétiques (volet investissement) – Région de Bruxelles-Capitale	16,00	025	40 %		
I-1.01	Rénovation des logements sociaux de la Région flamande – subventions	30,00	025*bis*	100 %		
I-1.02	Rénovation des logements sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale	31,26	025*bis*	100 %		
I-1.03	Rénovation des logements sociaux et résidentiels de la Communauté germanophone	15,00	025*bis*	100 %		
I-1.04	Rénovation des bâtiments publics de l'État fédéral – bâtiment du Palais de la Bourse (travaux devant réduire en moyenne d'au moins 30 % la demande d'énergie primaire)	6,32	026*bis*	100 %		
I-1.05	Rénovation des bâtiments publics – Région flamande	20,00	025	40 %		
I-1.07	Rénovation des bâtiments publics – Région wallonne – pouvoirs locaux	71,80	026*bis*	100 %		
I-1.07	Rénovation des bâtiments publics – Région wallonne – sport (volet efficacité énergétique)	46,73	026	40 %		
I-1.08	Rénovation des bâtiments publics – Région de Bruxelles-Capitale	29,00	026*bis*	100 %		
I-1.09	Rénovation des bâtiments publics – écoles – Communauté française – construction de nouveaux bâtiments économes en énergie	158,00	025*ter*	40 %		
I-1.10	Rénovation des bâtiments publics – sport & IPPJ – Communauté française (travaux devant réduire en moyenne d'au moins 30 % la demande d'énergie primaire)	16,56	026*bis*	100 %		
I-1.10	Rénovation des bâtiments publics — sport & IPPJ – Communauté française (construction de nouveaux bâtiments économes en énergie)	10,65	025*ter*	40 %		
I-1.11	Rénovation des bâtiments publics – universités – Communauté française (travaux devant réduire en	12,44	026*bis*	100 %		

	moyenne d'au moins 30 % la demande d'énergie primaire)					
I-1.11	Rénovation des bâtiments publics – universités – Communauté française (autres travaux liés à l'efficacité énergétique)	20,74	026	40 %		
I-1.12	Rénovation des bâtiments publics – culture – Communauté française (travaux devant réduire en moyenne d'au moins 30 % la demande d'énergie primaire)	18,79	026*bis*	100 %		
I-1.12	Rénovation des bâtiments publics – culture – Communauté française (travaux liés à l'efficacité énergétique)	19,39	026	40 %		
I-1.15	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène – État fédéral	50,00	022	100 %		
I-1.16	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène de la Région flamande – production à partir d'énergies renouvelables	7,77	032	100 %		
I-1.16	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène de la Région flamande – systèmes de transport, de distribution, de stockage et d'énergie	62,90	033	100 %	033	40 %
I-1.16	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène de la Région flamande – transport et ravitaillement pour les utilisateurs finaux	4,34	077	100 %		
I-1.17	Une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène de la Région wallonne – PIIEC	87,42	032	100 %		
I-1.18	Développer l'industrie à faible émission de carbone de la Région wallonne – projets de R&D&I	34,32	022	100 %		
I-1.22	Biodiversité et adaptation au climat de la Région wallonne – forêts et reméandration	24,05	035 037	100 %		
I-1.22	Biodiversité et adaptation au climat de la Région wallonne – aires protégées et parcs nationaux	50,00	050	40 %		
I-1.23	Défragmentation écologique de la Région flamande	24,70	050	40 %		
I-1.24	Blue Deal de la Région flamande (projets A-C-F-G-I) et recherche et innovation (sous-projet B)	180,13	037 022	100 %		
I-1.24	Blue Deal de la Région flamande (projet D)	10,00	047	40 %		
I-2.01	Société numérique cybersécurisée et résiliente de l'État fédéral	52,13			021*quinquies*	100 %
I-2.02	Cybersécurité de l'État fédéral – 5G	8,26			021*quinquies*	100 %
I-2.03	Cybersécurité de l'État fédéral: interception et sauvegarde NTSU/CTIF	18,18			021*quinquies*	100 %
I-2.04	Digitalisation IPSS de l'État fédéral	60,00			011	100 %
I-2.05	Digitalisation des Services publics fédéraux	217,73			011 012 011 *quater* 027 *bis*	100 %
I-2.06	eHealth Services et Health Data de l'État fédéral	40,00			013	100 %
I-2.07	Digitalisation de l'ONE de la Communauté française	16,12			011	100 %
I-2.08	Digitalisation du secteur de la culture et des médias de la Communauté française	8,56			021*bis*	100 %
I-2.09	Digitalisation du gouvernement flamand	54,50			011	100 %
I-2.10	Plateforme régionale d'échange de données de la Région de Bruxelles-Capitale	17,67			011	100 %
I-2.11	Digitalisation des processus citoyens-entreprises de la	33,14			011	100 %

	Région de Bruxelles-Capitale					
I-2.13	Couverture des zones blanches par le développement des réseaux de fibre optique à très haut débit de la Communauté germanophone	19,50			051	100 %
I-2.14	Développement d'un institut d'IA dans la Région de Bruxelles-Capitale – développement des compétences numériques	1,47			108	100 %
I-2.14	Développement d'un institut d'IA dans la Région de Bruxelles-Capitale – développement de compétences en matière de spécialisation intelligente	8,44			016	40 %
I-2.15	Améliorer la connectivité (interne) des écoles et des parcs d'activités économiques dans la Région wallonne – connectivité par fibre optique de 35 parcs d'activités économiques	15,00			053	100 %
I-3.01	Infrastructure cyclable de la Région flamande	210,91	075	100 %		
I-3.02	Infrastructure cyclable – Corridors vélo de la Région wallonne	21,24	075	100 %		
I-3.03	Infrastructure cyclable – Vélo Plus	34,10	075	100 %		
I-3.04	Infrastructure cyclable – Schuman	17,40	075	100 %		
I-3.07	Extension du métro de Charleroi	60,00	073	100 %		
I-3.08	Feux de circulation intelligents – Région wallonne	26,64	084*bis*	40 %	084*bis*	100 %
I-3.09	Gares accessibles et multimodales de l'État fédéral – gares urbaines	59,29	073	100 %		
I-3.09	Gares accessibles et multimodales de l'État fédéral – gares rurales	15,71	079	40 %		
I-3.10	Rénovation du rail – un réseau efficace de l'État fédéral (RTE-T et électrique/zéro émission)	226,39	067 068 069*bis*	100 %		
I-3.10	Rénovation du rail – un réseau efficace de l'État fédéral (autres travaux de rénovation)	22,32	066 069	40 %		
I-3.10	Rénovation du rail – un réseau efficace de l'État fédéral – automatisation du système de gestion du trafic	10,00	070	40 %	070	100 %
I-3.11	Canal Albert et Trilogiport de la Région wallonne	18,43	079 082*bis*	40 %		
I-3.12	Rail – mobilité intelligente de l'État fédéral	15,00	070	40 %	070	100 %
I-3.13	Déploiement de MaaS (Mobility as a Service) de la Région de Bruxelles-Capitale	5,65	076*bis*	40 %	076	100 %
I-3.14	Subventions pour le transfert modal de la Région de Bruxelles-Capitale	7,00	048	40 %		
I-3.15a	Application Floya de la Région de Bruxelles-Capitale	4,00	063*bis*	40 %	063*bis*	100 %
I-3.15b	Extension du réseau de caméras ANPR de la Région de Bruxelles-Capitale	4,62	063*bis*	40 %	063*bis*	100 %
I-3.16	Verdir la flotte de bus de la Région flamande	55,50	074 077	100 %		
I-3.17	Verdir la flotte de bus de la Région de Bruxelles-Capitale	27,06	074	100 %		
I-3.18	Infrastructure de recharge de l'État fédéral	32,00	077	100 %		
I-3.19	Infrastructure de recharge de la Région flamande	29,46	077	100 %		
I-3.20	Verdir la flotte de bus de la Région wallonne	36,60	074 077	100 %		

I-3.21	Infrastructure de recharge pour bus de la Région de Bruxelles-Capitale	20,00	077	100 %		
I-4.01	Digisprong de la Communauté flamande	286,86			055 012 011	100 %
I-4.04	Stratégie numérique pour l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française	24,44			108	100 %
I-4.05	Virage numérique des écoles bruxelloises de la Région de Bruxelles-Capitale	5,20			012	100 %
I-4.06	Digitalisation de l'enseignement de la Communauté germanophone	3,68			012	100 %
I-4.08	E-inclusion pour la Belgique de l'État fédéral	30,00			012	100 %
I-4.09	Plateforme digitale pour les détenus de l'État fédéral	12,40			012	100 %
I-4.11	Digibanks de la Région flamande	50,00			012	100 %
I-4.12	Création de logements d'utilité publique et de logements à destination de personnes vulnérables de la Région wallonne – logements à loyer modéré et logements inclusifs et solidaires	95,64	025*ter*	40 %		
I-4.12	Création de logements d'utilité publique et de logements à destination de personnes vulnérables de la Région wallonne – box intelligentes	15,00			013	100 %
I-4.13	Plan de création et de rénovation des milieux d'accueil de la petite enfance de la Région wallonne – construction et rénovation	61,00	025*ter* 026	40 %		
I-4.13	Plan de création et de rénovation des milieux d'accueil de la petite enfance de la Région wallonne – logiciel de gestion immobilière	0,42			011	100 %
I-5.01	A6K/E6K – Hub d'innovation et de formation numérique et technologique de la Région wallonne	86,80	025*ter* 026	40 %		
I-5.02	École européenne de biotechnologie et pôle de santé de la Région wallonne	24,80	025*ter*	40 %		
I-5.03	Mise à niveau des infrastructures de formation de pointe de la Région wallonne	46,25	025*ter*	40 %		
I-5.04	Offensive d'apprentissage et de carrière — Communauté flamande – soutien à l'économie sociale	12,00			016	40 %
I-5.04	Offensive d'apprentissage et de carrière – Communauté flamande – offre de formation en ligne	18,26			012	100 %
I-5.06	Compétences numériques de la Région flamande	34,88			012	100 %
I-5.07	Formation numérique tout au long de la vie de la Région wallonne	16,75			012	100 %
I-5.08	Médecine nucléaire de l'État fédéral	11,60	044	40 %		
I-5.10	R&D: minimisation des déchets lors du démantèlement, de l'État fédéral	25,00	044	40 %		
I-5.11	Renforcer la R&D de la Région flamande – projets de R&D&I et renforcement des fonds de recherches industrielles	37,00			018 021	40 %
I-5.11	Renforcer la R&D de la Région flamande – infrastructures scientifiques et technologiques	100,00	023	40 %		
I-5.11	Renforcer la R&D de la Région flamande – programme d'impulsion de la chaîne de valeur de la microélectronique	20,00			021*quater*	100 %

I-5.12	Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques de la Région wallonne	61,49	047	40 %		
I-5.13	Digitalisation du secteur touristique wallon	2,35			011	100 %
I-5.14	Recyclage Hub de la Région flamande	30,00	044	40 %		
I-5.15	Belgium Builds Back Circular de l'État fédéral	28,97	023 047	40 %		
I-5.16	Déploiement de l'économie circulaire en Région wallonne	64,85	023	40 %		
I-5.18	SMELD: State-of-the-art MEtal MElting Limiting waste during D&D de l'État fédéral	13,40	044	40 %		
Chapitre REPowerEU						
I-7.01	Régime amélioré de subventions énergétiques de la Région de Bruxelles-Capitale	10,04	025	40 %		
I-7.02	Mesure renforcée: régime amélioré de subventions énergétiques de la Région flamande	50,97	025	40 %		
I-7.03	Primes à l'énergie pour les logements privés de la Communauté germanophone	2,40	025	40 %		
I-7.04	Rénovation des logements sociaux de la Région wallonne	30,00	029	100 %		
I-7.05	Mesures pour la neutralité énergétique et climatique des bâtiments publics de l'État fédéral (lampes LED)	2,50	026	40 %		
I-7.05	Mesures pour la neutralité énergétique et climatique des bâtiments publics de l'État fédéral (stations de recharge et panneaux solaires)	3,60	077 029	100 %		
I-7.06	Rénovation des bâtiments publics de la Région flamande	25,48	026*bis*	100 %		
I-7.07	Mesures énergétiques pour les écoles publiques de la Région flamande	25,48	029	100 %		
I-7.08	Mesures énergétiques pour les bâtiments de soins de la Région flamande	24,02	026	40 %		
I-7.09	Mesures énergétiques pour le bâtiment de la VRT de la Région flamande (lampes LED)	7,01	026	40 %		
I-7.09	Mesures énergétiques pour le bâtiment de la VRT de la Région flamande (pompe à chaleur et panneaux solaires)	3,18	032	100 %		
I-7.10	Mesures énergétiques pour les bâtiments de l'AWV de la Région flamande	8,41	026*bis*	100 %		
I-7.11	Plateforme de recherche sur la transition énergétique de la Communauté française	23,54	022	100 %		
I-7.12	Infrastructure d'importation d'énergie de l'État fédéral	14,00	022	100 %		
I-7.13	Appel à la décarbonation de l'industrie de la Région wallonne	71,46	022	100 %		
I-7.14	Appel à l'action pour le climat dans l'agriculture de la Région flamande	5,00	024	40 %		
I-7.15	Dorsale pour le transport de H2 de l'État fédéral	95,00	033	100 %	033*	40 %
I-7.16	Solaire flottant de l'État fédéral	12,50	029	100 %		
I-7.17	Optimisation de la distribution d'énergie de la Région wallonne	76,00	033	100 %	033*	40 %
I-7.18	Initiatives innovantes en matière de production d'énergie renouvelable de la Région flamande – R&D dans l'énergie solaire	9,02	022	100 %		
I-7.18	Initiatives innovantes en matière de production d'énergie renouvelable de la Région flamande – réseau électrique	10,00	080*bis*	40 %		

	terrestre					
I-7.19	Supprimer les obstacles aux énergies renouvelables de l'État fédéral	13,50	028	100 %		
I-7.20	Îlot énergétique offshore de l'État fédéral – projets	99,00	033	100 %	033*	40 %
I-7.20	Îlot énergétique offshore de l'État fédéral – études de la biodiversité et analyse d'impact	1,00	049	40 %		
I-7.21	Verdir la flotte de bus – RBC de la Région de Bruxelles-Capitale	34,72	074	100 %		
I-7.22	Infrastructure de recharge – FED de l'État fédéral	7,00	077	100 %		
I-7.23	Éclairage public LED de la Région flamande	39,50	026	40 %		
I-7.24	Rail – un réseau efficace de l'État fédéral	6,30	069*bis*	100 %		

Le coût estimé du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique dépasse le montant total du soutien financier non remboursable accordé à la Belgique, mais celle-ci veillera à ce que toutes les dépenses liées aux mesures mentionnées dans ce tableau comme contribuant aux objectifs climatiques soient entièrement financées par les fonds de la FRR.

* Les réformes et les investissements au titre du chapitre REPowerEU ne sont pas pris en compte lors du calcul de la contribution du plan à l'exigence relative à l'objectif numérique fixée par le règlement (UE) 2021/241.